

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**  
**SCIENTIFIQUE**  
**Centre de Développement des Technologies Avancées**



## **Avis d'attribution Provisoire**

**NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE 4080200011006055**

Le Centre de développement des technologies Avancée informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°18/CDTA/2021 du 13/04/2021 relative à l'acquisition d'un **Microscope métallographique au profit du projet Socio-économique (Fabrication et Caractérisation des Céramiques Transparentes à Usage Optique)**, que l'attribution provisoire a été prononcée en faveur de l'entreprise suivante ;

<b>ENTREPRISE RETENUE</b>	<b>MONTANT DE L'OFFRE EN TTC</b>	<b>la note technico-financière</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
EURL NOVICONCEPT	1 499 400 ,00 TTC	70.41	l'offre la mieux disante

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès du Directeur de Centre de Développement des Technologies Avancées, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première diffusion de l'avis d'attribution provisoire de l'opération, qui donne un avis dans un délai de quinze (15) jours, à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours fixé ci-dessus.

les soumissionnaires désirant voir les résultats de délibération de la commission d'évaluation, sont tenus de se présenter à la Direction, de centre dans un délai ne dépassant pas les trois (03) jours à compter du premier jour de la diffusion du présent avis d'attribution provisoire.